



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.37/6

5 février 2018

Original: ANGLAIS

Neuvième réunion des Parties contractantes
(COP) au Protocole relatif aux zones et à la
vie sauvage spécialement protégées (SPAW)
dans la région des Caraïbes

Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	ii
INTRODUCTION	1
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : INAUGURATION DE LA RÉUNION	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION	2
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS INHÉRENTES AU SOUS-PROGRAMME DU SPAW POUR L'EXERCICE 2015-2016, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE CENTRE RÉGIONAL D'ACTIVITÉS DU SPAW (SPAW-RAC) EN GUADELOUPE	3
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME SPAW - EXERCICE BIENNAL 2017/2018	7
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC7)	12
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS.....	15
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION	16
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION	16

Annexe I	Ordre du jour provisoire
Annexe II	Recommandations de la réunion
Annexe III	Liste des documents
Annexe IV	Liste des participants

Acronymes

AEC	Association des états de la Caraïbe
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution environnementale (Sous-programme pour la pollution)
Initiative BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens
CABI	Centre for Agricultural Bioscience CAB International (né comme Commonwealth Agricultural Bureau)
CaMPAM	Réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées
CARICOM	Communauté caribéenne
Cariwet	Caribbean Wetlands Regional Initiative
CAR/RCU	Centre d'Activités Régional / Unité de coordination de la région des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
FDC	Fonds pour la biodiversité dans la Caraïbe
CCAD	Commission centraméricaine de l'environnement et du développement
CCI	Initiative défi caribéen
CEP	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CERMES	Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales
CFMC	Conseil de gestion des pêches des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CLME ⁺	Grands écosystèmes marins de la Caraïbe et du Nord Brésil du nord
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des parties
CREHO	Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche relatives aux zones humides dans l'hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
CTF	Fonds fiduciaire de la Caraïbe
DSS	Système d'aide à la décision
EAF	Approche écosystémique des pêches
EBM	Gestion écosystémique
ECMMAN	Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat
ECRE	Bluefinance Economics pour la conservation des écosystèmes coralliens
UE	Union européenne
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêches de la Caraïbe et du Golfe du Mexique
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
EEE	Espèce exotique envahissante
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IOCARIBE	Sous-commission à la Commission océanographique intergouvernementale pour les Caraïbes et régions adjacentes
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
CBI	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres
GEM	Grands écosystèmes marins
MamaCocoSea	Corridor de conservation des mammifères marins d'Amérique du Sud-est
MARFund	Fonds pour le récif mésoaméricain
ODM	Objectif de développement du millénaire
AME	Accord environnemental multilatéral
AMG	Aire marine gérée
PAMM	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes

PAMM-AP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes : actions prioritaires Plan sur cinq ans
MoC	Mémoire de coopération
Pe	Protocole d'entente
AMP	Aire marine protégée
NAHW-SSP	Programme sanctuaire de la baleine à bosse de l'Atlantique Nord
ONG	Organisation non-gouvernementale
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OEA	Organisation des états américains
FGCC	Frais généraux communs et de coordination
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
AP	Aire protégée
PSE	Paiement pour services écosystémiques
CAR	Centre d'activités régionales
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Reef Check République dominicaine
RFB	Organes régionaux des pêches
RLC	Comité régional sur les rascasses poisson-lion poisson-papillon
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérée pour les PEID
PAS	Programme d'action stratégique
SCSCB	BirdsCaribbean (précédemment, Société pour la conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes)
ODD	Objectif de développement durable
SLMR	Shared Living Marine Resources
SOCAR	State of the Convention Area Report pour la région des Caraïbes
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour la récupération des tortues marines
TNC	The Nature Conservancy
FdF	Formation des formateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEA-2	Deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement
Nations Unies pour	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
RGC	Région de la Grande Caraïbe.
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
GT	Groupe de travail
WHMSI	Western Hemisphere Migratory Species Initiative
WIDECAS	Réseau pour la conservation des tortues marines de la Grande Caraïbe

INTRODUCTION

1. Le Protocole SPAW à la convention de Carthagène a été adopté par la Conférence des plénipotentiaires sur les zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe, qui s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990. Il est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du Protocole SPAW contient les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des réunions des parties, en spécifiant qu'il est souhaitable que celles-ci se tiennent en même temps que les réunions ordinaires des Parties à la Convention. Au vu de ce qui précède, la présente réunion a été organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Caraïbes (CEP) à Cayenne, Guyane, le 13 mars 2017, précédant la dix-septième réunion intergouvernementale du Plan d'action pour l'environnement des Caraïbes et la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin de la Grande Caraïbe, Cayenne Guyane, 15-17 mars 2017.
2. Les objectifs principaux de la neuvième réunion des Parties contractantes (COP9) au Protocole SPAW étaient :
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations de la Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC7) au Protocole relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe, Miami, Floride, 2 - 4 novembre 2016 ;
 - **Examiner** et **approuver** le plan de travail et le budget pour l'exercice 2017-2018 du sous-programme SPAW pour approbation de la COP9 de SPAW et de la dix-septième réunion intergouvernementale du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et de la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin de la région de la Grande Caraïbe respectivement ;
 - **Examiner** et **approuver** les rapports sur les aires protégées présentés par les Parties aux fins de leur inscription au Protocole SPAW ;
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations du STAC7 de SPAW concernant les espèces proposées pour inscription au Protocole SPAW ;
 - **Examiner** et **adopter** les formulaires pour la présentation de dérogations conformément à l'article 11(2) du Protocole SPAW proposés par le Groupe de travail ad hoc.
3. Les seize Parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à désigner leurs représentants respectifs. Les représentants de gouvernements qui sont des Parties non-contractantes, ainsi que les représentants d'organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales ont été également invités à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs. La liste provisoire des participants figure à l'annexe IV du présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : INAUGURATION DE LA RÉUNION

4. La réunion a été inaugurée par le secrétariat le lundi 13 mars à 9 h 09 à Cayenne, Guyane, par Mme Monica Borobia-Hill, consultante et chargée de programme par intérim pour le sous-programme SPAW.
5. Le discours d'ouverture a été prononcé par le Préfet de la Guyane, M. Martin Jaegaer qui, au nom du Gouvernement français, a souhaité la bienvenue à tous les participants et délégués, en les remerciant de leur présence à la réunion en Guyane. M. Jaegaer a noté l'importance de la gestion et de la protection de l'environnement marin qui joue un rôle essentiel pour des activités comme la pêche et le tourisme. Ces éléments produisent également des avantages indirects pour la santé des écosystèmes en renforçant la résilience de l'environnement contre les effets du changement climatique. Il a fait mention de l'importance des espèces marines comme les tortues de mer qui traversent les frontières, et de la nécessité pour tous les pays d'unir leurs forces pour protéger les ressources uniques de la région des Caraïbes.

6. Enfin, M. Jaegaer a rappelé aux présents l'importance de la Convention de Carthagène, en se réjouissant du fait que la Guyane ait enfin pu accueillir la COP et la RIG pour la première fois. Il a exprimé son souhait que les participants explorent l'environnement exceptionnel du pays.
7. Mme Lorna Inniss, Coordinatrice du Programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP), a ensuite pris la parole au nom du secrétariat de la Convention de Carthagène. Elle a souhaité la bienvenue aux participants, tout en remerciant le gouvernement Français pour l'organisation de la réunion et son soutien financier. Mme Inniss a reconnu le financement constant fourni par le gouvernement français au CAR SPAW en Guadeloupe depuis l'année 2000, qui a représenté un atout essentiel pour le secrétariat et pour la mise en œuvre du Sous-programme SPAW, de concert avec d'autres importants partenaires régionaux et internationaux. Elle a souligné le rôle du protocole SPAW dans la région, en particulier dans le renforcement des aires marines protégées (AMP), la conservation d'espèces critiques, des oiseaux migrateurs et des mammifères marins, ce qui a permis de répondre à des questions émergentes telles que la présence de Sargasses sur les côtes de la région des Caraïbes.
8. Elle a noté le rôle important du programme régional dans la réalisation du développement durable dans toute la région des Caraïbes, et notamment en ce qui a trait au *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, qui appelle spécifiquement à la conservation d'au moins 10 % des aires marines et côtières d'ici à 2020 (cible 14.5). Elle a exprimé sa confiance dans le fait que le sous-programme SPAW continuerait de prêter assistance aux Parties pour assurer la réalisation de cette cible, tout en soulignant qu'un engagement politique et financier est nécessaire pour renforcer et soutenir cette tâche. Mme Inniss a encouragé les Parties à apporter leurs contributions en temps opportun et à prêter main forte au secrétariat dans le cadre de ses efforts de collecte de fonds, le Fonds fiduciaire des Caraïbes (FCT) n'ayant pas été en mesure d'appuyer les activités du programme SPAW au cours des deux derniers exercices biennaux. Ceci, a-t-elle ajouté, a posé de gros problèmes au niveau de la mise en œuvre du programme développé par les Parties
9. Finalement, Mme Inniss a félicité la chargée du Programme SPAW, Mme Alessandra Vanzella-Khouri, pour ses plus de 25 années de bons et loyaux services au secrétariat, et qui a pris la décision de prendre sa retraite anticipée en mars 2017. Mme Vanzella-Khouri n'était pas présente à la réunion. Toutefois, le secrétariat l'a félicitée pour une carrière couronnée de succès au fil des années, récompensée par l'octroi du fin 2016. Mme Inniss a officiellement informé les participants que Mme Borobia-Hill avait rejoint le sous-programme en qualité de consultante temporaire, et que les candidatures au poste de Chargé de programme SPAW étaient désormais bienvenues. Elle a encouragé les personnes de la région intéressées à postuler.
10. Un bref message vidéo de Mme Vanzella-Khouri a ensuite été présenté.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 Règles de procédure

11. Les règles de procédures s'appliquant aux réunions de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la Région de la Grande Caraïbe (Convention de Carthagène) (PNUE 2012) s'appliqueront, *mutatis mutandis*, pour la conduite de la présente réunion.

2.2 Élection des autorités

12. Les participants seront invités à élire, parmi les représentants des parties contractantes au SPAW, le président, vice-président et rapporteur pour la durée de la réunion.

Président : Denis Girou (France)

Premier Vice-président : Thomas Nelson (Sainte-Lucie)

Second Vice-président : Alona Sankar(Guyana)

Rapporteur : Erica Nunez (Etats-Unis d'Amérique)

2.3 Organisation des travaux

13. Les langues de travail pendant les séances étaient l'anglais, le français et l'espagnol. Le service d'interprétation simultanée a été proposé pendant les séances, et les documents de travail étaient disponibles dans les trois langues. La liste prévisionnelle des documents figurait dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF1. Cette liste constitue l'annexe III au présent rapport.
14. Le Secrétariat a proposé que la réunion se déroule essentiellement en plénière, en organisant au besoin les groupes de travail que le président pourrait juger bon d'établir. Les groupes de travail ne disposaient pas du service d'interprétation simultanée. Il a été rappelé aux participants que, eu égard à la longueur de la réunion, il ne serait pas forcément possible de se diviser en groupes. Il était donc attendu des participants qu'ils soient préparés, qu'ils aient lu les documents de travail, afin d'être en mesure de faire des contributions concrètes au moment de la discussion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15. Les délégués ont été invités à adopter l'ordre du jour prévisionnel, préparé par le Secrétariat à partir des contributions des Parties contractantes au cours de la préparation de la réunion, des recommandations et décisions pertinentes des réunions précédentes du STAC et de la COP du Protocole SPAW, ainsi que de questions pertinentes relatives à la diversité biologique de la Grande Caraïbe. L'ordre du jour prévisionnel figurait dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF1 et constitue l'annexe I au présent rapport.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME DU SPAW POUR L'EXERCICE 2015-2016, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONAL DU SPAW (CAR-SPAW) EN GUADELOUPE

16. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement des activités du sous-programme du SPAW pour l'exercice 2015-2016 (UNEP/DEPI)/CAR WG38/INF 3). Au cours de sa présentation, le Secrétariat s'est reporté brièvement aux documents suivants, concernant les activités principales du SPAW :
 - Rapport du Centre d'activités régional (CAR SPAW) de Guadeloupe concernant les activités du CAR et le budget pour l'exercice 2015-2016 (UNEP DEPI)/CAR WG 38/INF.4 ;
 - Mise à jour concernant le Réseau et forum pour la gestion des aires marines protégées (CaMPaM) et ses activités principales, y compris le Projet de Réseau des aires marines protégées résilientes des Caraïbes orientales (ECMMAN) (UNEP DEPI)/CAR WG 38/INF.5 ;
 - Évaluation des activités (2010-2015) du CaMPAM et recommandations pour l'amélioration du réseau (UNEP WG 38/INF6) ;
 - Documents relatifs au mammifères marins en appui au Plan d'action pour les mammifères marins du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.10, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.11, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13, UNEP(DEPI)/WG.38/INF.16 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.18) ;
 - Les lignes directrices du GCRMN-Caraïbe (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17) et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.4) ;
 - La plateforme et les fiches relatives à l'échouage des sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.9, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.12, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.14 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.15) ; et
 - Le projet du FEM relatif aux grands écosystèmes marins (CLME+) et sa mise en œuvre conjointe par les sous-programmes AMEP et SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7).
17. Mme Borobia-Hill a mis en relief les principaux objectifs du sous-programme SPAW : i) soutenir la mise en œuvre de certaines dispositions du Protocole conformément aux décisions de la COP, et ii) conserver les principaux habitats et espèces pour un aménagement durable des ressources côtières et marines et répondre aux problématiques en matière de biodiversité, en phase avec les programmes internationaux. Mme Borobia-Hill a détaillé les activités spécifiques du plan 2015-2016, classées en cinq éléments principaux (sous-programmes), mises en œuvre en étroite collaboration et en partenariat avec le CAR-SPAW en Guadeloupe :

- a) Coordination des programmes
 - b) Renforcement des aires protégées (y compris les activités de CaMPAM comprenant les projets ECMMAN et EBM)
 - c) Directives pour la gestion des espèces et des zones protégées (y compris l'inscription des aires protégées, programmes de coopération et formulaire pour les dérogations)
 - d) Conservation des espèces menacées et en voie de disparition (y compris les mammifères marins, oiseaux, et impacts des espèces envahissantes comme les poissons-lions)
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris récifs coralliens, maîtrise des échouages de sargasses et mise en œuvre des composantes du projet CLME+)
18. Mme Borobia-Hill a présenté une synthèse de la dotation en personnel et de la situation administrative, tout en mettant en avant le personnel de base du sous-programme SPAW à Kingston, consistant en un chargé de programme et d'un assistant, avec l'appui de stagiaires et du coordinateur de CaMPAM (Consultant). Le CAR SPAW bénéficie également du soutien d'un directeur (nouvellement en poste), d'un chargé de programme et d'un administrateur (financé par le Gouvernement français), ainsi que de personnel à court terme composé de deux (2) gestionnaires de projet et d'un assistant administratif (financés par différents projets) :
19. Mme Borobia-Hill a noté que des progrès ont été réalisés au niveau de la coordination des programmes, ce qui a été rendu possible par le biais de la coordination et/ou la collaboration avec -
- a) Les groupes de travail (GT) sur l'inscription des espèces et des aires protégées (AP) et directives relatives aux exceptions en coopération avec le CAR SPAW et les experts ;
 - b) Les partenaires des différents projets pour l'exécution des activités (par exemple, GCFI, TNC, Birds Caribbean, GCRMN/ICRI) ;
 - c) Les accords multilatéraux environnementaux (AME), tels que la CBD, la Sustainable Ocean Initiative, Ramsar, CITES et l'ONU DC sur l'application des dispositions relatives au commerce illégal, et la CMS pour un renforcement des capacités sur le plan régional ;
 - d) Lessous-programme de la pollution du Projet FEM sur les grands écosystèmes marins (projet FEM CLME+) ;
 - e) La division des écosystèmes du PNUE, ROLAC, GPA et FEM sur la biodiversité ; et
 - f) Le mémorandum de coopération (MoC) avec la Sargasso Sea Commission et la Commission baleinière internationale (CBI) (finalisé, pour signature)
20. Elle a souligné que les résultats obtenus dans le cadre de ladite coopération comprenaient l'organisation de la réunion du STAC7 du SPAW, l'élaboration de propositions de projets en appui aux objectifs du SPAW, et la préparation du Plan de travail et du Budget du SPAW pour l'exercice biennal 2017-2018 (en tenant compte des liens existants avec les ODD, la Samoa Pathway, les cibles d'Aichi et l'introduction d'indicateurs permettant un suivi plus fiable des résultats). Il a été relevé qu'il existe une collaboration et des synergies accrues avec des organisations et initiatives pertinentes, dans la région et au-dehors, et en particulier avec les secrétariats de la CBD, de la CITES, de la CMS, de la CBI et de la Convention Ramsar, ainsi qu'avec le GCRMN/ICRI, FAO-WECAFC et CFRM.
21. Mme Borobia-Hill a déclaré que le financement et la collecte de fonds ont été facilité par un certain nombre d'initiatives, dont le financement par le gouvernement Italien (1,3 millions d'euros en 2017, et 1,4 millions de dollars en 2015-2016), le projet FEM CLME+ (environ 1,36 millions de dollars), d'importantes réunions auxquelles ont assisté le SPAW et le CAR SPAW, le bulletin trimestriel du CAR SPAW, et les interactions sur les réseaux sociaux par le biais du sous-programme des communications du CEP. La ratification du Protocole SPAW a également été encouragée avec les gouvernements (notamment Antigua-et-Barbuda, le Costa Rica, la République dominicaine et le Mexique), ainsi que par le biais d'une coordination avec les secrétariats de la CARICOM et de la CBD portant sur une *stratégie pour la biodiversité des Caraïbes* de concert avec les partenaires environnementaux des Nations Unies et de secrétariat de la COP13 de la CBD.
22. Elle a fait observer que le renforcement des aires protégées a été atteint principalement par le biais du projet de la gestion écosystémique du SPAW, qui a encouragé la participation des gestionnaires d'AMP aux sessions consacrées aux AMP lors des conférences annuelles GCFI en 2015 et 2016. Par ailleurs, deux sessions de formations pour les formateurs se sont tenues à Grenade et dans la République dominicaine, regroupant 48 participants de 19 pays anglophones et hispanophones. En collaboration avec le CAR SPAW et le GCFI, la base

de données régionale des AMP a été mise à jour en y intégrant les 31 sites inclus aux annexes SPAW, visant à améliorer la fonctionnalité desdites bases de données pour les AMP. L'adoption d'un outil et d'une méthodologie pour un système d'aide à la décision (DSS) sont en cours pour les aires de Puerto Plata et Monte Cristi en République dominicaine afin d'appuyer une gestion intégrée et durable de ces aires. Des ressources supplémentaires en appui aux aires protégées sont fournies via de petites subventions dans le cadre du projet ECOMMAN et l'assistance technique apportée aux six pays des Caraïbes orientales (OECS) participant au projet.

23. Elle a indiqué que les résultats obtenus dans le cadre des *Directives pour les aires et les espèces protégées* comprennent une liste mise à jour des aires protégées incluses au SPAW, plus une AP proposée par Cuba, et une liste révisée des espèces proposées pour inclusion aux annexes I à III du Protocole. Le formulaire de notification des dérogations en vertu de l'article 11(2) et leur application a été approuvé par le STAC7. Il a été noté que l'adoption par la COP9 est encore en suspens.
24. Mme Borobia Hill a souligné que la conservation des espèces menacées et en voie de disparition par le biais du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) a été soutenue par le programme *Sister Sanctuary* en partenariat avec le Stollwagen Bank National Marine Sanctuary (États-Unis), le Sanctuaire des mammifères marins de Agoa (Guadeloupe), le Santuario de Mamíferos Marinos (République dominicaine), et le Yarari Marine Mammal and Shark Sanctuary (Antilles néerlandaises). Une mention particulière a été faite de l'initiative qui a encouragé l'appui et le partage d'informations en matière d'utilisation de photos pour l'identification des baleines à bosse. D'autres réalisations comprennent un plan de gestion du Santuario de Mamíferos Marinos en République dominicaine, l'élaboration d'une brochure sur les *Directives pour l'observation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes*, une collaboration avec BirdsCaribbean par la participation à un webinar régional en mai 2016, et une coordination avec la CITES et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) portant sur un réseau régional pour l'application des mesures contre le commerce illégal des espèces. Des pourparlers sont en cours visant la signature d'un Mémoire de coopération avec la Commission baleinière internationale, et des efforts de divulgation des informations relatives aux poissons-lions, leurs impacts et leur maîtrise sont en cours.
25. Elle a observé que, dans le cadre du Projet pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins, un accord inter agencés (AIA) entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le CEP PNUE a été signé en juin 2016 pour la mise en œuvre d'activités prévues dans le projet GEF/UNDP CLME+ (opérationnel depuis mai 2015). D'autres activités se sont centrées sur les écosystèmes coralliens par le renforcement du GCRMN-Caraïbes, et sur le partage de données et de recherches dans l'ensemble de la région sur le contrôle de l'afflux de sargasses. Dans le cadre du projet sur la gestion écosystémique, des initiatives prévoyaient un projet pilote sur la gestion écosystémique de deux sites en République dominicaine, et des ateliers sur l'application de la méthodologie d'aide aux décisions. En raison de contraintes de financement, il a été noté que des activités dans le domaine de la *Conservation de l'utilisation durable des mangroves* seraient reportées à 2018.
26. Il a été souligné que, pendant l'année 2016, les dépenses ont été plus importantes qu'en 2015, les fonds provenant principalement des projets sur la gestion écosystémique et GEF CLME+. Le Fonds fiduciaire de la Caraïbe n'a pas alloué de fonds pour appuyer les activités du sous-programme SPAW.
27. Mme Borobia-Hill a présenté en synthèse l'état d'avancement des décisions prises par la COP8, comprenant notamment des mesures visant à inciter les gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait à adhérer au SPAW, et les initiatives du secrétariat visant à appuyer les aires protégées incluses au moyen d'un programme de coopération en phase de définition. Elle a également souligné la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions, dont - 1) approbation de treize aires protégées présentées lors du STAC6 pour inclusion au Protocole ; 2) appel aux Parties contractantes pour une participation plus active aux groupes de travail établis par les Parties, et notamment les groupes de travail visant l'examen des espèces proposées pour inclusion au Protocoles et les formulaires de dérogation ; 3) élaboration du formulaire de dérogation ; 4) amendement des annexes II et III avec l'ajout des espèces proposées et approuvées ; 5) adoption des recommandations formulées par le STAC6 ; 6) Approbation du Plan de travail/budget proposés pour 2015-2016 (transmise à la 16^e réunion intergouvernementales pour adoption finale) ; et 7) examen des propositions présentées par les gouvernements d'accueillir la 7^e réunion du STAC du SPAW en 2016.
28. Mme Borobia-Hill a évoqué les défis auxquels le secrétariat, et par définition le sous-programme, se trouvent confrontés. Ces défis comprennent les ressources limitées (y compris dans le cas du CAR SPAW), et notamment

dans le domaine des communications et de l'information ; changements au niveau des procédures administratives des Nations Unies (nouveau système administratif Umoja) ; absence de financement par le Fonds fiduciaire de la Caraïbe, et manque de communication et d'informations de la part des gouvernements, particulièrement en ce qui concerne les changements de points focaux.

29. Les participants ont été invités à présenter leurs observations sur les activités mises en œuvre durant l'exercice 2015-2016, et à formuler les recommandations qu'ils jugeront nécessaires. Il a également été demandé aux Parties de compléter les informations fournies par le Secrétariat, et d'informer les présents en ce qui concerne leurs activités en appui des objectifs de SPAW dans leur pays, y compris les activités du plan de travail SPAW auxquelles ils ont participé, ainsi que leurs impacts.
30. La déléguée de la Colombie, Mme Jenny Bowie Wilches, a remercié le Gouvernement de la France d'avoir financé et accueilli la réunion. Elle a également remercié le CAR SPAW pour ses contributions au secrétariat. Elle a recommandé au Secrétariat d'explorer des options d'initiatives conjointes dans le cadre de la Commission des sargasses et de l'Association des états de la Caraïbe (AEC), visant à mener des initiatives sur le plan régional sur des problématiques telles que l'afflux de sargasses, la restauration et la gestion des récifs coralliens, et les espèces envahissantes telles que le poisson-lion.
31. Le délégué de la République dominicaine, M. José Mateo Feliz, a remercié le Gouvernement français et la Guyane d'accueillir la réunion, et a posé une question soulevée lors de la réunion du STAC7, concernant les raisons pour lesquelles le secrétariat avait reporté les activités relevant du programme de restauration des mangroves.
32. En réponse à la question du délégué de la République dominicaine, Mme Borobia-Hill a indiqué que ce report était dû au manque de fonds, et que la Convention Ramsar avait toujours été un partenaire important pour le secrétariat. Elle a invité la directrice du CAR SPAW à donner plus de détails à ce sujet.
33. La directrice du CAR SPAW, Mme Sandrine Pivard, a expliqué que le CAR SPAW avait bien essayé d'assurer la continuité des activités du programme des mangroves malgré le manque de ressources. Elle a expliqué qu'une demande de financement avait été déposée auprès de Ramsar dans le but de poursuivre cette initiative pour que les efforts soient poursuivis.
34. La déléguée de la Colombie remercie pour ces observations sur le programme de restauration des mangroves et indique que, au vu de la portée des initiatives mentionnées par le secrétariat, et rappelant l'appel lancé aux pays par le biais des Objectifs de développement du millénaire, désormais liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux Accords de Paris de 2016, il serait souhaitable que le Secrétariat envisage de nouer des liens en ce sens.
35. Le délégué du Royaume des Pays-Bas a remercié le Gouvernement de la France pour l'organisation de la réunion avec l'aide du CAR SPAW, tout en remarquant que son pays continuerait à soutenir la coopération avec le Protocole.
36. La déléguée des États-Unis d'Amérique, Mme Rona Rathod, a également remercié le Gouvernement de la France et la Guyane pour leur accueil, ainsi que le secrétariat. Elle a également félicité Mme Borobia-Hill et présenté ses meilleurs vœux à Mme Vanzella-Khoury. Elle a déclaré que les États-Unis restaient favorables au Programme de coopération avec le réseau des gestionnaires d'AMP et a réitéré la disposition de faire en sorte, par tous les moyens, que l'initiative aille de l'avant. Elle a fait remarquer que ses collègues de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) étaient prêts à collaborer avec d'autres gestionnaires d'AMP et a exprimé le désir que le programme devienne bientôt une réalité. Elle a indiqué que, en collaboration avec la Wildlife Society, les États-Unis avaient également financé un projet sur les AMP en Amérique latine et les Caraïbes. Ledit projet visait à appuyer le renforcement des capacités de planification, l'innovation, la formation et la mise à l'essai de technologies et solutions de conformité peu coûteuses pour les AMP côtières du Belize, du Honduras, du Panama et des Bahamas, ainsi que potentiellement d'autres pays. Elle a souligné que les États-Unis seraient heureux de collaborer avec des collègues français, et qu'ils se réjouissent de partager les résultats du projet dans les plus brefs délais.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME SPAW - EXERCICE BIENNAL 2017/2018

37. Mme Borobia-Hill du Secrétariat a présenté le projet de plan de travail et budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2017-2018 (UNEP(DEPI)CAR WG.38/6.Rev1), élaboré sur la base des décisions de précédentes COP afin de se pencher sur certaines difficultés et initiatives d'importance et émergentes, aussi bien mondiales que régionales, en matière de biodiversité, ainsi que dans le but de poursuivre la mise en place d'alliances stratégiques.
38. Dans son exposé, Mme Borobia-Hill a souligné que les principales activités de coordination continueraient d'être assurées par le chargé de programme et un assistant, avec le soutien du CAR SPAW en Guadeloupe. Le Secrétariat continuera à recevoir de l'aide par le biais de stagiaires. Les éléments de programme sont les mêmes que pendant l'exercice précédent. Cependant, l'établissement des priorités sera entrepris en fonction des besoins nouveaux et des ressources humaines et financières disponibles.
39. Elle a rappelé certains aspects préalablement abordés au moyen de l'état d'avancement des activités et les objectifs du sous-programme SPAW, y compris la composante de coordination et tous les éléments du sous-programme. Elle a mis en avant les travaux et les appuis reçus en certains domaines tels que l'application des principes de gestion écosystémique (en ligne avec le projet de gestion écosystémique), la mise en œuvre du Programme d'action stratégique (PAS) dans le cadre du projet GEF/PNUD CLME + par le biais de l'intégration du Sous-programme pour la pollution, et les données relatives à l'état des habitats et des écosystèmes contenues dans le Rapport sur l'état de la Convention (SOCAR). Il a également été fait mention des actions de coordination et des synergies avec d'autres initiatives, des AME établis avec des organisations et partenaires, de l'organisation de la COP9 et STAC8, et de la promotion du Protocole SPAW en vue d'atteindre un plus grand nombre de ratification lors du prochain exercice biennal
40. Elle a indiqué qu'un nouvel élément avait été inclus dans le plan de travail, comprenant une analyse sommaire des activités réalisées pendant l'exercice, et leur lien avec les résolutions, cibles et indicateurs internationaux. Les cibles internationales comprennent les ODD, le SAMOA Pathway pour les PEID, les résolutions de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-2) et des cibles d'Aichi pour la biodiversité.
41. Mme Borobia-Hill a souligné que, en matière de *renforcement des aires protégées*, le programme de formation des formateurs se poursuivrait dans le cadre du CaMPAM, alors que la composante relative aux petites subventions impliquerait la conclusion du projet du Réseau des aires marines gérées dans la Caraïbe orientale (ECMMANN). L'intégration stratégique des activités du CaMPAM au programme de coopération pour les aires protégées inscrites au SPAW serait également envisagée. Durant l'exercice biennal, d'autres activités seraient axées sur l'intégration de projets pilotes dans le cadre du projet de gestion écosystémique (et en particulier le DSS - système d'aide à la décision - en République dominicaine), et d'autres sites potentiellement envisagés par le sous-programme relatif à la pollution et intégrés au projet GEF/PNUD CLME+. Les résultats issus de l'évaluation du CaMPAM seraient utilisés pour améliorer la base de données régionale des AMP, d'autres outils de communication et pour alimenter le réseau de manière globale. Un soutien serait apporté pour la participation des gestionnaires aux assemblées annuelles du GCFI (2017 et 2018), ainsi qu'aux réunions relatives à la pollution due à des causes terrestres et à la gestion des AMP.
42. En ce qui concerne la *conservation des mammifères marins*, Mme Borobia-Hill a indiqué que la région de la Grande Caraïbe est l'une des rares régions dans le monde disposant d'un plan d'action pour les mammifères marins. À cet égard, les travaux continueront d'être axés, dans la mesure des ressources disponibles, sur : 1) l'amélioration de la prise de conscience et l'atténuation des effets des collisions avec les bateaux et de l'enchevêtrement dans les filets (notamment via le suivi des ateliers de la CBI) ; 2) le soutien à la mise en réseau des sites ; 3) l'observation durable des mammifères marins dans la région ; 4) l'éducation, la sensibilisation et la collaboration avec l'initiative Agoa et le projet CARI'MAM en appui aux réseaux d'AMP et aux jumelages entre sanctuaires ; et 5) la campagne de biopsies visant l'identification des contaminants chez les mammifères marins.
43. Elle a déclaré que l'élaboration des Directives pour la gestion des aires et espèces protégées contemplerait la réactivation du programme de coopération pour les aires protégées inscrites au Protocole SPAW, éventuellement au moyen d'un groupe de travail ad hoc chargé d'identifier les besoins et les lacunes, et d'encourager les connexions et la coopération bilatérale/multilatérale entre les sites. La présentation des notifications de dérogations serait simplifiée (une fois le formulaire approuvé) pour les Parties, et un mécanisme serait mis en place afin d'assurer le

suivi de leur mise en œuvre. L'appui à l'inclusion de nouvelles espèces au Protocole SPAW se poursuivrait (par l'intermédiaire de GT et des spécialistes des espèces de l'UICN), et le secrétariat se chargerait d'organiser des réunions présentielle dans la limite des ressources disponibles.

44. Les efforts visant la *conservation des espèces menacées et en voie de disparition* seraient axés sur l'appui aux activités pour la *conservation des mammifères marins* par le biais de la mise en œuvre du PAMM. Les activités en soutien des tortues marines (en collaboration avec le WIDECASST et l'IAC) comprendraient par exemple l'élaboration du Plan d'action pour la récupération des tortues marines (STRAP) et la mise en œuvre de plans existants dans le cadre des actions prioritaires sur le plan national. Finalement, un suivi serait assuré pour la mise en place d'un réseau pour l'application des règlements en matière de commerce illégal avec la CITES, l'ONUUDC et d'autres partenaires.
45. Mme Borobia-Hill a indiqué que la *conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins* par le biais de la conservation des récifs coralliens serait mise en place au moyen de l'appui apporté au GCRMN et l'application des lignes directrices pour le suivi biophysique et socio-économique harmonisé entre les pays. Des appuis supplémentaires au projet BlueFinance seraient recherchés, afin de mettre en place des mécanismes durables de financement des AMG au moyen de partenariats public/privé et de paiements pour services écosystémiques (PSE) dans le but de financer la conservation des récifs coralliens. D'autres efforts de conservation générale impliqueraient la mise en œuvre des activités relevant du projet GEF/PNUD CLME+, y compris la signature d'un accord entre le secrétariat et le Brésil, et un plan d'investissement pour des mesures à grande échelle concernant la protection de l'habitat et la restauration axées sur les biens et services écosystémiques fournis. D'autres activités seraient axées sur les petites et moyennes subventions dans le cadre du projet BEST pour les territoires de l'UE (via le CAR SPAW). La conservation des zones humides/mangroves serait mise en place en coordination avec Cariwet et Ramsar, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités visant à intégrer la protection et restauration des zones humides dans le CaMPAM, et notamment en se penchant sur les impacts des échouages de sargasses dans les sites classés Ramsar, et en encourageant les propositions de protection/restauration de zones humides dans les sites inscrits au Protocole SPAW.
46. Mme Borobia-Hill a demandé aux Parties contractantes de soumettre leurs observations en ce qui concerne leurs priorités afin de donner des indications adéquates au secrétariat, et a expliqué les défis auxquels se trouve confronté le sous-programme l'empêchant de mener à bien de nombreuses activités en raison de lacunes au niveau du financement.
47. Les présents ont été invités à approuver le projet de plan de travail et budget révisé par le STAC7, et de faire part, le cas échéant, de leurs observations et observations spécifiques. Par conséquent, le Plan de travail et budget seraient présentés à la dix-septième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes entre le 15 et le 17 mars 2017 comme élément du plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2017-2018 pour adoption définitive.
48. La déléguée de la France, Mme Nadia Deckert, a remercié le secrétariat et le CAR SPAW pour les excellents exposés, tout en se réjouissant que les travaux précédents du STAC7 aient été dûment reflétés. Elle a évoqué l'importance de renforcer les AMP dans les Caraïbes, afin d'atteindre les ODD et assurer la durabilité des différents projets. Conformément à la recommandation I (4) (vii) du STAC7, et concernant la conservation des mammifères marins et des tortues marines, elle a indiqué qu'il était important de prendre en compte l'élaboration de directives pour l'évaluation des effets de l'exploration offshore, y compris l'effet de l'activité sismique sur les cétacés et les mammifères marins. Par conséquent, les amendements ci-dessous ont été proposés :
 - 1) *En ce qui concerne les objectifs de la section 2.2 (renforcement des aires protégées), il serait bon de citer directement les cibles d'Aichi, et notamment dans le cadre de la conservation de ressources naturelles importantes dans les AP nécessaires au développement durable de la région ;*
 - 2) *Sections 2.4.2.1 et 2.4.2.2 (Conservation d'espèces menacées et en danger de disparition) : sur la base des échanges survenus après le STAC7, et dans un souci de prendre en compte les recommandations adoptées, il conviendrait d'ajouter un point concernant le renforcement des activités du Protocole visant à évaluer et atténuer les effets des activités humaines sur les mammifères et tortues marines et, en général, sur les écosystèmes marins (par exemple, mécanismes et outils de localisation des cétacés, tortues etc.). En ce qui concerne les effets de l'exploration offshore, il serait intéressant de*

procéder à une étude comparative des règlements existants dans la région des Caraïbes afin de faciliter l'élaboration des directives recommandées ;

3) Section 2.5.2.1 (Conservation des récifs coralliens) : afin d'encourager la coordination et l'optimisation des ressources, il conviendrait de mieux mettre en avant les efforts pour réactiver le GCRMN et de répondre au problème de l'acidification des océans. Un troisième point (c) pourrait être ajouté pour afin de rappeler le besoin de renforcer les liens avec l'ICRI et de contribuer, dans les limites du possible, à la mise en œuvre de son programme de travail.

49. La déléguée de la Colombie, Mme Jenny Bowie Wilches, a remercié Mme Vanzella-Khouri pour son excellent travail et son dévouement, en insistant sur le fait que la Colombie a été très satisfaite de son soutien et de ses compétences de leader au fil des années, et a exprimé le regret de la voir partir. La déléguée a remarqué les immenses défis présentés par la mise en œuvre des activités du sous-programme, compte tenu les nombreux liens et rapports de dépendance avec la coopération régionale et mondiale. En ce qui a trait au plan de travail, elle a suggéré d'explorer et d'inclure des initiatives visant à maîtriser d'autres espèces envahissantes qui pourraient poser un risque dans la région (outre les poissons-lions), tels que *Penaeus monodon* (crevette géante tigrée), *Corbicula fluminea* (palourde asiatique) et *Kappaphycus alvarezii* (algue rouge K. alvarezii). La déléguée a répété les observations faites à propos du point 4 de l'ordre du jour, concernant la recherche de collaborations en mesure de répondre aux problèmes régionaux ou des initiatives actuellement en cours.
50. La déléguée de la Barbade, Mme Kim Downes-Agard a remercié le secrétariat d'avoir présenté le plan de travail, en indiquant que celui-ci était à la fois exhaustif et ambitieux. Elle s'est félicité de la poursuite des efforts visant l'accroissement de la coopération avec les AEM et de la recherche de synergies susceptibles de mener à une mise en œuvre plus efficace, et a fait remarquer l'importance de ces efforts pour les petits États insulaires en développement (PEID) disposant de ressources financières et humaines limitées. Elle a expliqué que les activités de la CITES en matière de commerce illégal était très important, et que la Barbade était favorable à toute initiative permettant de faire face aux problèmes ayant un effet direct sur la perte de biodiversité, y compris le commerce illégal, la restauration et protection des écosystèmes, les espèces exotiques envahissantes et les mammifères marins. Elle a souligné que la Barbade a salué les activités concernant les sargasses, qui constituer une source de préoccupation en raison de son effet dévastateur sur le secteur touristique du pays.
51. Elle a remarqué que, compte tenu du volume de travail détaillé dans le plan de travail, la Barbade serait également favorable à toute activité prioritaire indiquée par le secrétariat. Elle a conclu que les résultats ne pourraient être atteints sans les ressources nécessaires et que, par conséquent, il était nécessaire d'articuler clairement un plan de mobilisation de ressources comprenant des étapes bien définies sur la manière dont cela pourrait être abordé.
52. Le délégué du Royaume des Pays-Bas a mis en relief les actions menées par les Antilles néerlandaises durant l'exercice passé. Depuis la dernière COP, ce territoire a mis en place le sanctuaire de mammifères marins et de requins de Saba et Bonaire (le sanctuaire de mammifères marins et de requins Yarari), ce qui est considéré comme un avancement pour la recherche, et a annoncé que de nouvelles lois sont en préparation. En particulier, en ce qui concerne les requins vivant dans le sanctuaire, les nouvelles lois visent à réduire au minimum les captures accidentelles et autres activités portant atteinte aux pêcheries. La recherche et la collaboration avec la France et les États-Unis dans le cadre des sanctuaires Agoa et Stellwagen Bank seront également renforcées. Ceci a été réalisé grâce à un protocole d'entente avec la France (par le biais de son Agence des aires marines protégées) et la NOAA visant des « sanctuaires jumelés » axés sur la recherche, l'éducation, et les meilleures pratiques afin de mieux protéger les baleines à bosse migrant entre d'un sanctuaire à l'autre. Il a également évoqué l'idée de collaborer avec le GCRMN dans le but de mettre en place un système de surveillance mis au point à Saba et Saint-Eustache, et à exprimer le désir des Pays-Bas de continuer à faire partie du comité directeur du GCRMN-Caraïbe en poursuivant le travail de Mme Julie Belmont (ancienne présidente du comité). Il espère que les actions engagées par Mme Belmont pourront se poursuivre malgré son départ.
53. Mme Inniss, de la part du secrétariat, a répondu en se félicitant du fait que les États membres reconnaissent les divers défis que le secrétariat doit surmonter dans ses efforts de mettre en œuvre les activités du programme.
54. Le délégué de la République dominicaine, M. Jose Mateo Feliz a remercié le président et a demandé la parole en s'excusant d'avoir coupé la parole au secrétariat. Il a déclaré partager la position de la Colombie en ce qui concerne les espèces envahissantes autres que le poisson-lion, les pays étant confrontés à de grandes difficultés en raison de ces espèces. Il a ajouté que, concernant les observations de la France, il est également nécessaire de prendre en compte le lamantin antillais (directement relié à l'ODD 14, *Vie sous-marine*) indiquant que des efforts doivent être

faits pour que cet objectif soit atteint mondialement. M. Mateo Feliz a proposé l'aide de son pays en matière de sanctuaires marins, en rappelant que son pays est engagé dans un partenariat avec les États-Unis au titre de l'accord *de jumelage entre sanctuaires*, et a manifesté la volonté de poursuivre des actions de conservation des mammifères marins dans la région.

55. Le délégué de Sainte-Lucie, M. Thomas Nelson, a remercié le secrétariat pour son travail de préparation du plan de travail, et a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les ministères de l'environnement et des pêches, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'espèces menacées et en voie de disparition au Protocole. Il a fait remarquer que bon nombre de ces espèces ont un impact important sur les moyens de subsistance des personnes vivant dans le secteur des pêcheries dans la région des Caraïbes. Il a ajouté qu'il était, de ce fait, important de rappeler leur importance à cet égard. Il a encouragé le Secrétariat et le CAR SPAW à s'assurer que les discussions sur ces espèces prennent en considération toutes les zones/facteurs au moment de la soumission des propositions.
56. La déléguée des États-Unis a également remercié le secrétariat pour son exposé et a manifesté son empressement à travailler ensemble. Elle a expliqué que les États-Unis prenaient part à des travaux importants en matière de récifs coralliens sur les manières de gérer les impacts affectant cet écosystème. En particulier, le Manuel pour l'atténuation des impacts sur les récifs coralliens publié récemment pourrait être mis à disposition des Parties par le biais du secrétariat.
57. Le délégué des Bahamas, M. Lester Gittens, a remercié le gouvernement de la France pour l'organisation de la réunion et a indiqué que certains aspects du plan de travail faisaient référence au commerce illégal d'espèces. En particulier, il a attiré l'attention des participants sur la question de la contrebande d'iguanes, et a évoqué une situation récente de novembre 2016, lorsque braconniers d'un pays voisin ont été surpris dans les eaux bahamiennes, et qu'un volume important de homards a été retrouvé à bord du bateau. En se basant sur cet incident, il a souligné la nécessité de retracer les capitaux générés par/à partir de ces activités. Pour ce faire, la coopération entre tous les parties-prenantes est nécessaire sur le plan international. Les Bahamas ont donc demandé de l'aide pour contrecarrer le commerce illégal, compte tenu des effets de celui-ci sur d'autres pays.
58. La représentante du projet UNDP/GEF CLME+, Mme Laverne Walker, a remercié le gouvernement de la France et le secrétariat pour leur accueil et l'organisation de la réunion. Elle a saisi l'occasion de manifester aux participants que, conformément à la recommandation du STAC7 de renforcer la coordination entre les Protocoles SPAW et LBS, un atelier avait été organisé sur l'élaboration d'un sous-projet dans le cadre du projet CLME+ sur la gestion écosystémique le long du plateau du nord du Brésil les 10 et 11 mars 2017. Elle a indiqué que les pays participants (Trinité-et-Tobago, Guyane et le Suriname) s'étaient réunis dans le but d'analyser les activités du sous-projet et d'achever la proposition de projet. Elle a déclaré que bien que le Brésil n'ait pas pu être présent, il était prévu qu'il participe au projet. Bien que le projet ne soit pas en mesure de faire parvenir des fonds du FEM à la Guyane Française pour des raisons d'éligibilité, elle espère que le pays puisse participer à certaines activités du projet. Les partenaires du projet regroupent entre autres le CEP PNUE, la FAO, l'UWI-CERMES et Conservation International.
59. Mme Walker a répondu aux observations de Sainte-Lucie en indiquant que, par le biais du projet CLME+, un soutien était fourni à l'échelon régional par l'intermédiaire de protocoles d'entente avec les organes régionaux des pêches, et des invitations à participer à des réunions. Elle a évoqué la réorientation de la COPACO et des ateliers de planification stratégique, ainsi que le besoin d'un appui devant être structuré depuis le niveau national vers le niveau régional.
60. En réponse à l'intervention du délégué des Bahamas concernant le commerce illicite, Mme Walker a expliqué que, en ce qui a trait aux ressources des pêcheries, une *Réunion du groupe de travail mixte COPACO-FAO/CFRM/OSPESCA sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)* s'est tenue à la Barbade les 1 et 2 mars 2017, avec l'appui du projet CLME+. Au cours de la réunion, un plan de travail sur deux ans a été approuvé, l'un des produits définis étant l'élaboration d'un *plan d'action régional* pour la pêche INN.
61. La déléguée des États-Unis a également indiqué, toujours en réponse à l'intervention des Bahamas, qu'un exposé concernant le *Réseau des océans en sécurité* du Département d'État des États-Unis allait être présenté plus tard dans la semaine. Cet exposé pourrait être mis à la disposition des délégués, en raison de sa pertinence vis-à-vis de certains des thèmes traités.

62. Mme Inniss a remercié les organisations partenaires au nom du secrétariat pour leurs observations et leur soutien. Elle a expliqué que la volonté du secrétariat était celle de se rendre utile aux États membres, et que la mise en place de stratégies appropriées permettrait de renforcer les partenariats et d'améliorer la mobilisation des ressources. Elle a rappelé aux délégués que l'approbation du plan de travail reposait sur l'accord des Parties et que, compte tenu des ressources limitées, toute nouvelle priorité identifiée devrait s'accompagner des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, faute de quoi ces priorités devraient être mises de côté jusqu'à ce que les ressources humaines et financières nécessaires aient été dégagées. Elle a indiqué que le secrétariat espérait que ces aspects pourraient être soumis à examen pendant la semaine, et que toutes les questions pourraient être traitées pendant les prochaines réunions intergouvernementales et COP.
63. Mme Inniss a reconnu que le plan de travail du CEP est ambitieux, compte tenu du fait que le personnel disponible se limite à trois chargés de programme et deux assistants, avec l'appui des CAR. Elle a donc encouragé les Parties à proposer du personnel susceptible de se charger de certaines activités (y compris en travaillant pour le secrétariat pendant quelques mois). Toute aide, a-t-elle affirmé, es la bienvenue. Elle a attiré l'attention des délégués sur l'audit à laquelle le secrétariat a été soumis récemment (cette question sera examinée en détail pendant la réunion intergouvernementale), qui a conclu qu'une stratégie de mobilisation des ressources devrait être mise en place. Elle a félicité le gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour leurs excellents résultats en rappelant de plus l'excellent événement parallèle au STAC7 consacré aux requins.
64. La directrice du CAR SPAW, Mme Sandrine Pivard, a révélé que plusieurs possibilités de financement s'étaient matérialisées fin 2016 et début 2017 (reconstitution des fonds ECMMAN, BEST III et GCRMN). Une campagne intense de collecte de fonds a été déployée au cours de derniers mois, visant notamment des financements européens (via Interreg Europe) pour la gestion du milieu marin et la protection des zones côtières (récifs coralliens et mangroves en particulier). Le CAR espère que ladite campagne soit fructueuse. Elle a exprimé son regret lié au départ de Mme Julie Belmont et a également indiqué que des changements importants au niveau du personnel étaient survenus au sein de l'équipe du CAR au cours des six derniers mois. Elle a indiqué que le poste de Mme Belmont, lié au projet européen, avait été pourvu. La présidence intérimaire du Comité de pilotage du GCRMN-Caraïbes a été assumée par Mme Lucie Labbouz (Coordinatrice de programme du CAR SPAW et adjointe à la directrice).
65. La représentante de la FAO, Mme Tarub Bahri a remercié le secrétariat pour son invitation et la France pour l'organisation de la réunion. Elle a évoqué les recommandations formulées par la COPACO concernant certaines espèces d'intérêt pour le Protocole SPAW, et a attiré l'attention des présents sur certaines activités et mesures susceptibles de diriger et appuyer les futurs efforts du SPAW. Parmi ces mesures figurent l'adoption et la mise en œuvre de la recommandation (COPACO/15/2014/1) relative à « *l'établissement d'une période d'interdiction de pêche dans la zone de la COPACO pour la protection des périodes de reproduction du mérou de Nassau et du vivaneau* » afin d'améliorer la situation des populations de mérous de Nassau. D'autres recommandations ont été adoptées concernant le strombe géant (lambi) et les langoustes. Ces recommandations énumèrent des mesures de gestion que les pays sont invités à mettre en place et qui sont consultables dans le Rapport de la réunion de la COPACO adopté en juin 2016. Elle a déclaré que la COPACO en étroite coordination avec l'OSPESCA, la CRFM, la CFMC, la CITES et le Protocole SPAW avait également élaboré un « *Plan régional pour la gestion et la conservation du strombe géant (lambi) dans la région de la COPACO* » adopté par la COPACO en juin 2016 et par la COP17 de la CITES en septembre 2016. La mise en œuvre du plan devrait être amorcée sous peu.
66. Concernant l'inclusion des requins et des raies, la FAO a informé les délégués que cette organisation, au moyen d'appuis financiers octroyés par la CITES et l'UE, avait prêté assistance à Antigua-et-Barbuda et à la Barbade en vue de l'évaluation des requins et de la préparation des *Plans d'action nationaux* pour les requins en 2015-2016. Des collaborations étaient en cours avec Trinité-et-Tobago visant à mener des activités similaires. Il a été annoncé qu'une réunion du Groupe de travail COPACO/OSPESCA sur les requins aurait lieu à la Barbade du 4 au 6 juillet 2017 dans le cadre du projet « *Conservation et gestion des requins et des raies dans la région des Caraïbes* » financé par les États-Unis et la NOAA. La publication récente du Guide à l'identification des requins et des raies des Caraïbes est également à relever. Des informations ont également été transmises en ce qui concerne le projet dirigé par la FAO CC4FISH portant sur « *L'adaptation au changement climatique dans les pêcheries des Caraïbes orientales* », et notamment la composante relative aux sargasses visant à enrichir les connaissances en matière de déclencheurs et des voies à suivre dans les Caraïbes orientales. Concernant le suivi de la Résolution COPACO/16/2016/6 sur « *la gestion de la pêche et de l'aquaculture des concombres de mer* » en réponse aux

réerves soulevées par la COPACO relatives aux stocks de concombres de mer, des discussions sont en cours visant l'élaboration d'un projet sur la durabilité de ces pêcheries.

67. Finalement, Mme Bahri a souligné que le sous-programme SPAW et les organes régionaux des pêches avaient beaucoup en commun en ce qui a trait à la protection, gestion et l'utilisation durable des ressources marines. Il est donc nécessaire de coordonner la planification, l'évaluation et l'élaboration de propositions visant l'inscription des espèces au protocole SPAW. En ce sens, la désignation des aires protégées devrait être effectuée en consultation avec les organes régionaux et autorités nationales des pêches.
68. Mme Borobia-Hill a remercié la représentante de la FAO pour son intervention en indiquant une série de thèmes pour lesquels la collaboration et les synergies sont effectivement nécessaires. Elle a ajouté que le secrétariat avait hâte de mettre en place de nouveaux partenariats (notamment dans le domaine des sargasses). Il est à prévoir que le secteur des pêches soit particulièrement sollicité, notamment en ce qui concerne les synergies dans le cadre du projet GEF/UNDP CLME+.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC7)

69. Le secrétariat a présenté les recommandations du STAC7 SPAW pour examen et approbation (Miami, Floride, 2 - 4 novembre 2016) (Annexe III du document UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8). Le secrétariat a attiré l'attention des participants sur les documents accompagnant les recommandations du STAC7 :
 - Évaluation des aires protégées proposées pour inscription aux annexes (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/4 **concernant la recommandation STAC7 II**)
 - Propositions par les Parties d'espèces en vue de leur inscription aux annexes du Protocole SPAW (documents UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 **concernant la recommandation STAC7 III (1)**) ; et
 - Projet de formulaire pour les demandes de dérogation conformément à l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (Annexe A du document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3.Rev1, comprenant une proposition de dérogation comme étude de cas sur le formulaire du gouvernement de Curaçao concernant la **Recommandation IV du STAC7**)
70. La déléguée de la Colombie, Mme Jenny Bowie Wilches, a remercié le gouvernement des États-Unis d'avoir accueilli le STAC7 et a formulé plusieurs observations concernant le texte et certains des documents à l'appui. La déléguée a spécifié que, conformément à la communication adressée au secrétariat en novembre 2016, les aires protégées dont il est fait mention dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 et UNEP(DEPI)/CAR WG.37/4 n'ont pas été nommées en suivant les voies officielles établies à cet effet. La Colombie a donc demandé au secrétariat de modifier les documents afin de refléter la raison pour laquelle les deux (2) zones proposées par la Colombie ont été retirées, ou que toute référence à ces deux aires soit également retirée. En ce qui concerne la recommandation I(4)(vi), il a été proposé d'ajouter un texte sur la restauration corallienne et sur la gestion des espèces envahissantes ((poisson-lion, par exemple)), conformément aux initiatives menées dans le cadre de l'Association des états de la Caraïbe.
71. Concernant l'annexe A du document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3.Rev1, il a été souligné que d'importants progrès avaient été réalisés au niveau de la conception de ce formulaire. Cependant, le gouvernement de la Colombie a estimé que la formulation actuelle du document et la manière à laquelle il est soumis à analyse pourrait faire l'objet d'interprétations contradictoires, ce qui pourrait causer une certaine confusion sur les informations mises à disposition. En ce qui concerne la recommandation IV (1), les délégués ont demandé que les Parties poursuivent leur évaluation du processus, plusieurs points de vue ayant été exprimés à ce sujet lors du STAC7. Compte tenu du fait que le formulaire a été adopté volontairement, il devrait encore faire l'objet de propositions visant son amélioration.
72. Sur la base de cette intervention, le président a proposé d'examiner les recommandations dans le même ordre où elles ont été analysées lors du STAC7.

73. Conformément à la recommandation II, la déléguée de la France a rappelé au secrétariat qu'il est prévu que les modifications recommandées, selon les interventions précédentes, soient intégrées dans le plan de travail 2017-2018.
74. En ce qui concerne la recommandation III, la déléguée des États-Unis a remercié les intervenants pour leurs observations, et a exprimé son soutien à l'inscription aux annexes du Protocole SPAW du mérou de Nassau ainsi des autres espèces, et a encouragé les Parties à fournir des informations aussi complètes que possible afin de permettre aux Parties de prendre des décisions en connaissance de cause sur les listes proposées et de se souvenir des lignes directrices..
75. Le délégué des Bahamas a appuyé l'inscription du mérou de Nassau. Il a rappelé la recommandation initiale formulée en 2013 par le groupe de travail de la COPACO, visant son inclusion et le besoin de coopération et d'assistance sur le plan régional en ce qui concerne la gestion de l'espèce.
76. Le Royaume des Pays-Bas a exprimé son soutien marqué à l'inscription des espèces de requins.
77. La déléguée de la Colombie a rappelé les interventions précédentes relatives aux récifs coralliens, notamment en association avec l'AEC. Concernant la recommandation IV(1), elle a réitéré ses observations relatives aux travaux du GT et au besoin de faire en sorte que le formulaire de dérogation puisse encore faire l'objet de révisions et modifications par les pays.
78. La déléguée des États-Unis, Mme Rona Rathod, a exprimé son accord avec cette dernière observation, en répétant que le formulaire lui-même était volontaire tel que celui-ci avait été rapporté par le STAC, et bien que les exemptions doivent être signalées, les pays pourraient utiliser leurs propres rapports aussi longtemps que toutes les informations pertinentes ont été soumises.
79. Le secrétariat a affirmé avoir pris note des premières observations de la Colombie, et qu'il se pencherait sur certains de ces points une fois achevés les retours d'informations sur toutes les recommandations.
80. À la requête du gouvernement de la France, une vidéo sur la réserve naturelle de l'île du Grand Connétable (site recommandé pour inscription aux annexes SPAW) a ensuite été projetée.
81. Le délégué des États-Unis a attiré l'attention en particulier à la recommandation IV (1), concernant le format des rapports des exemptions. Les États-Unis ont voulu confirmer que le Secrétariat avait modifié le langage au début en haut du formulaire qui énonce « La décision de la Conférence des Parties relative à la pertinence d'exemption ». Le délégué a indiqué que, lors de la dernière réunion du STAC, il a été convenu que le texte devrait se lire « Décision de le STAC relative à la pertinence de l'exemption ».
82. Le Secrétariat a confirmé que la modification recommandée a été faite sur le formulaire.
83. En réponse, le délégué de Curaçao a fait mention d'une conversation avec le secrétariat concernant la formulation de ce point, et a proposé de le modifier pour que la recommandation soit explicite.
84. Mlle. Borobia-Hill, au nom du Secrétariat, a précisé qu'en fait, le délégué de Curaçao a posé la question de savoir si le libellé à la fin de la recommandation IV (2), qui dispose que « fournir ses conclusions à la fin de l'année », se réfère à ce qui a été trouvé par le CCST(STAC) en 2016. A cette époque, les membres du Groupe de Travail ont été invités à soumettre leurs commentaires concernant le format lui-même à la fin de cette année, ce qui en fait s'est produit. Le Secrétariat a proposé de modifier la langue pour qu'il reflète « à la fin de 2016. »
85. Le représentant de Curaçao a confirmé que cela serait acceptable.
86. La déléguée de la France a également demandé plus d'explications sur cette recommandation pour comprendre correctement la procédure et le calendrier et a noté qu'il n'y avait pas eu d'avis du STAC sur ce sujet.
87. Mme Borobia-Hill précise ensuite qu'après la dernière réunion du STAC, les membres du STAC ont été invités à soumettre des commentaires sur le format du formulaire d'ici la fin de 2016, ce que clarifie le délégué de Curaçao. M. Borobia-Hill a suggéré de modifier cela et d'examiner les recommandations après la pause afin de s'assurer que des précisions soient apportées au formulaire.

88. La déléguée des États-Unis a remercié le Secrétariat pour ses explications, tout en indiquant que, comme la France, elle sentait encore une certaine confusion au sujet de la formulation. Elle a affirmé que les États-Unis, en leur qualité de membres du GT ad hoc, comprennent que le formulaire de notifications de dérogations avait été soumis au STAC puisse évaluer la pertinence du rapport des exemptions en outre du format. On ne sait pas si cela a eu lieu, lequel était à la demande du groupe de travail afin d'évaluer la pertinence. Le délégué des États-Unis a demandé respectueusement la mise au point de cette évaluation et si la question devrait être discutée dans le groupe de travail (WG) ou lors de cette réunion.
89. Mme Borobia-Hill a répondu qu'il s'agissait de deux sujets distincts : - 1) la finalisation du formulaire de notifications de dérogations élaboré durant le STAC7 et son éventuelle approbation d'une part ; et 2) les observations du GT visant à obtenir des informations plus détaillées du gouvernement de Curaçao relatives à sa demande de dérogation d'autre part. Elle a noté que cette question n'était pas prévue dans l'ordre du jour annoté et que la discussion est en relation avec le format spécifique de la fiche de l'exemption de déclaration et non le contenu du rapport d'exemption soumis par le Curaçao. Elle a souligné que le Secrétariat a envoyé ces commentaires au gouvernement de Curaçao, mais cette question était toujours en cours d'examen, le processus se poursuit et ne sera donc pas discuté plus en détail en ce moment.
90. Le représentant de la France a remercié le Secrétariat et a présenté des excuses de son incompréhension. Le délégué a demandé au Secrétariat de préciser que si l'évaluation du rapport d'exemption de Curaçao devrait être faite après le fournissement des renseignements supplémentaires, par conséquent l'évaluation aura lieu à l'occasion du CCST(STAC) 2018 ou du groupe de travail.
91. Le Secrétariat a confirmé ceci. Le CCST(STAC) a demandé des informations qui doivent être acheminées et transmises, mais qu'on n'a pas nécessairement besoin d'attendre à examiner lors de la prochaine réunion du CCST (STAC). Voir le document UNEP (PENU) CAR IG.37/3, Document de référence page 4, qui stipule « la dernière évaluation de la pertinence de l'exemption est signalée à la Conférence des parties par le CCST(STAC). » Une fois que l'information pertinente est reçue, des conversations supplémentaires pourraient avoir lieu entre les sessions grâce à autres méthodes. La demande de CCST(STAC) a été communiquée à titre indicatif et le Secrétariat attend davantage d'informations de Curaçao afin de procéder.
92. Au vu de ces éléments, la délégation de la France a félicité le gouvernement de Curaçao pour la transparence dont il a fait preuve en donnant les renseignements requis lors de la présentation de sa demande de dérogation. Cependant, la délégation a mis en doute que la COP soit effectivement mandaté pour émettre un avis à propos de ce projet, en vertu des dispositions régissant les dérogations prévues dans le cadre du Protocole SPAW. Tout en reconnaissant qu'un projet de cette nature peut effectivement s'avérer nécessaire pour certains états, il a été indiqué que ces projets doivent reposer sur des moyens durables. Les recommandations ci-après, conformes aux conditions posées par la loi française, ont été rappelées en matière d'examen des dérogations :
- *L'intérêt général du projet doit être démontré*
 - *Absence d'alternatives de moindre impact*
 - *La dérogation à la destruction d'espèces protégées est soumise à un avis scientifique et à des mesures de conservation (mouvement des espèces)*
 - *La conception du projet doit prévoir des mesures visant à amoindrir l'impact sur l'environnement et des mesures visant à compenser les impacts résiduels*
 - *Des mesures doivent être prévues afin de compenser les impacts par des mesures constructives proportionnelles à la perte de fonctionnalité de l'environnement. Ces mesures peuvent prévoir la création de nouveaux récifs coralliens, la replantation de mangroves, la restauration de pêcheries, etc.*
 - *Les mesures de compensation doivent être garanties dans le temps*
93. Le délégué de Curaçao a remercié la France pour ses observations en exprimant le souhait que les discussions soient puissent continuer sur la bonne voie dans cette direction positive. Il a été indiqué que Curaçao était en attente d'un retour d'information de la part du secrétariat/GT ad hoc pour préparer sa réponse vu que le Curaçao prend ce traité au sérieux et veut traiter correctement la question.
94. Mme Borobia-Hill a répété qu'en fait le Secrétariat a transmis la demande, les préoccupations et les observations reçues du CCST(STAC) et des États membres au gouvernement de Curaçao et a noté que le Secrétariat était toujours en attente d'une réponse de Curaçao. En conséquence, le STAC n'avait pas encore eu l'occasion de travailler sur le sujet, et cela serait réexaminé une fois que l'information requise a été mise à la disposition par le gouvernement de

Curaçao.

95. La déléguée des États-Unis a indiqué qu'elle se réjouissait de recevoir les informations que Curaçao aurait envoyées relatifs aux observations posées par le GT. Elle a demandé à toutes les Parties d'analyser minutieusement l'article 11(2) en particulier pour déterminer si cela est conforme à la langue du protocole, et notamment en ce qui concerne la distinction entre les dérogations qui sont admises et celles qui ne le sont pas, et de bien analyser les indications à ce sujet. Elle a également exprimé le souhait de rencontrer les autres pays membres du GT afin d'approfondir la discussion lors de la prochaine réunion STAC/COP, et d'éviter de préjuger des requêtes présentées par d'autres pays. Il a été rappelé que l'article 11(2) était très précis et clair dans le contexte des exemptions, et que les Parties devraient entreprendre d'examiner et se familiariser avec tous les éléments qui le composent.
96. La déléguée de la Colombie a suggéré une clarification de la formulation proposée en vertu de la recommandation IV(3) que les Parties commencent un processus interne afin de déterminer si les États membres doivent soumettre ce formulaire d'exemption.
97. Le président et le secrétariat ont convenus de s'en charger pendant la pause.
98. En ce qui concerne la recommandation V(1), la déléguée des États-Unis a souligné la nécessité d'intégrer différentes activités marines dans le contexte du FEM. Elle a salué les réalisations récentes du secrétariat – il s'agissait d'une avant-garde qui devrait être reproduite par d'autres organisations à travers le monde.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

99. Les participants ont été invités à soulever toute autre question non couverte par les points ci-dessus pertinente avec le sujet de la réunion.
100. Le délégué de Sainte-Lucie a indiqué que, ainsi que d'autres pays, leur juridiction avait perçu un certain intérêt lié à l'exploitation des holothuries (concombres de mer). En raison de l'absence généralisée d'informations concernant la situation de l'espèce, de son habitat, etc., il a été proposé que le CAR SPAW lance une discussion sur les concombres de mer dans la région. Il a expliqué que son intervention ne constituait nullement un plaidoyer visant l'inscription de l'espèce, mais qu'elle se limitait à attirer l'attention sur ce sujet dans les Caraïbes, la question étant devenue un thème de préoccupation dans d'autres régions.
101. Les délégués de la Guyane, M. Kévin Pineau (gestionnaire de la réserve naturelle) et Mme. Hélène Sirder (vice-présidente de la Collectivité territoriale), ont présenté des exposés sur les aires protégées existantes ainsi que sur celles recommandées pour inscription aux annexes SPAW. Le premier des exposés a décrit les aires proposées (réserves naturelles Amana et Kaw Roura), qui contiennent d'importantes mangroves et écosystèmes associés, des mammifères marins, des tortues marines, et un grand nombre d'oiseaux migratoires. Le deuxième exposé portait sur la Réserve naturelle de l'Île du Grand Connétable, inscrite aux annexes SPAW en 2012 et considérée comme étant très importante pour un grand nombre d'espèces telles que le mérou géant qui se trouve en danger d'extinction.
102. Les délégués ont fourni des détails additionnels reliant leurs travaux actuels dans les aires protégées de la Guyane à la vidéo projetée précédemment sur la Réserve naturelle de l'Île du Grand Connétable. Il est prévu que, à l'achèvement de cette procédure, la Guyane s'implique beaucoup plus activement dans les activités de la Convention de Carthage et que le programme de coopération entre ce territoire et le reste de la région des Caraïbes soit renforcé ainsi que la gestion générale de la biodiversité dans la région. Ils ont expliqué que les réserves naturelles Amana et Kaw Roura sont gérées par le Parc naturel régional de la Guyane (PNRG) et ont le statut de sites Ramsar. Ces sites sont des ressources protégées localement, dans le but de promouvoir la sensibilisation et la durabilité sur le plan mondial afin de protéger les besoins des générations futures. Ils sont également des lieux importants pour les populations locales. Il est donc essentiel d'encourager les communautés à se constituer parties-prenantes en ce qui concerne l'aménagement de ces aires.
103. Le secrétariat a rappelé que les recommandations pour lesquelles des amendements ont été proposés seraient passées en revue, et que les projets de décisions seraient adoptés par la suite.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

104. Le Rapporteur de la réunion a présenté le projet de décisions (UNEP DEPI/CAR WG37/3) Les participants ont été invités à adopter les décisions, en y apportant au besoin des amendements ou des corrections. Lesdites décisions seraient soumises à la dix-septième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Cayenne, Guyane, 15-17 mars 2017) pour adoption.
105. La déléguée de la France a rappelé que, en ce qui concerne la décision 8, le gouvernement français avait exprimé une réserve sur le budget, qui serait soumise à une révision générale. Il a ajouté que le texte relatif au Plan d'action international pour les récifs coralliens devrait être corrigé et indiquer 2016 au lieu de 2013.
106. La déléguée des États-Unis a affirmé que le cas de dérogation de Curaçao devrait être expliqué plus à fond, le STAC ayant recommandé de soumettre le cas à une analyse pointilleuse. Elle a insisté sur le fait que, à moins que les États-Unis aient mal interprété ce point lors de la discussion du STAC, cet aspect ne saurait être ignoré étant entendu que Curaçao aurait fourni les informations nécessaires pour permettre l'examen de leur requête.
107. Le délégué de Curaçao a demandé plus d'explications à la déléguée des États-Unis, étant donné qu'au sens de Curaçao, la discussion était de se concentrer sur le format du rapport d'exemption lui-même et non sur le contenu du rapport d'exemption présenté par le Curaçao.
108. La déléguée des États-Unis a répondu que tel était bien le cas, mais que le contenu du rapport d'exemption de Curaçao a été discuté au STAC7, et que celui-ci avait recommandé que le GT se penche sur son contenu. Les Parties au Protocole attendaient donc plus d'informations sur le fonds de la requête, sous peine de donner l'impression que l'ampleur de la question ait été négligée.
109. Curaçao n'étant pas au courant de ladite recommandation évoquée par les États-Unis, Mme Inniss au nom du Secrétariat a précisé que la décision soumise à discussion se basait sur les recommandations du STAC7 pour approbation par la COP. La décision ne concerne donc pas le contenu, mais la recommandation émanant du STAC.
110. Le délégué de Curaçao a demandé une proposition plus claire pour le libellé proposé par les États-Unis.
111. La déléguée des États-Unis a suggéré un libellé approprié, tout en indiquant que son intervention se limita à un point de procédure.
112. Mme Courtney Vail, représentante de l'Animal Welfare Institute, a déclaré son accord avec le libellé proposé par les États-Unis. Néanmoins, elle a indiqué qu'il lui semblait plus approprié de placer le texte ailleurs dans la décision, pour éviter que la proposition ne vienne amender une recommandation existante.
113. Le délégué de Curaçao a approuvé cette suggestion.
114. Le délégué de la République dominicaine a indiqué que la question ne lui semblait pas un problème complexe, s'agissant tout simplement d'inclure certains éléments pour se conformer aux recommandations du STAC7. Il a rappelé qu'il ne s'agit nullement d'une question controversée ; tout simplement, il était nécessaire d'indiquer que la question avait été soumise à discussion lors du STAC7, et qu'un lieu plus approprié avait été identifié pour le nouveau texte.
115. Mme Borobia-Hill, du secrétariat, a déclaré partager ce sentiment et a proposé, en raison des contraintes de temps, que le texte soit modifié ultérieurement afin de refléter avec précision l'esprit de la discussion entre les deux parties.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

116. Le Président a remercié le Rapporteur et les vice-présidents de la réunion pour leur excellent travail.
117. Le premier vice-président a également remercié le président pour son excellent travail de direction des débats.

118. Mme Borobia-Hill a remercié les Parties pour leur participation, ainsi que les interprètes pour leur travail. Elle a rappelé aux participants que le rapport serait préparé dans les trois langues et distribué une fois terminé.
119. La réunion a été close le lundi 13 mars 2017 à 18 h par le président.

ANNEXE I: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - 2.1. Règlement intérieur
 - 2.2. Élection des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mise en œuvre du plan de travail de SPAW et du budget pour l'exercice biennal 2015-2016, y compris les activités du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe
5. Plan de travail et budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2017-2018
6. Recommandations de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW (Miami, Floride, du 2 au 4 novembre 2016)
7. Questions diverses
8. Adoption des décisions de la réunion
9. Clôture de la réunion

ANNEXE II: DÉCISIONS DE LA RÉUNION

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Les Parties Contractantes:

Ayant convié la Neuvième Réunion des Parties Contractantes (COP) du Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW) dans la grande région des Caraïbes ;

Rappelant l'adoption par l'Assemblée Générale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses Objectifs du Développement, qui réaffirment l'engagement contenu dans les objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, et accueillant avec intérêt l'objectif 14.5 des objectifs du développement durable, appelant à la conservation, à l'horizon 2020, d'au moins 10% des aires marines et côtières ;

Reconnaissant le plan de travail de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens, qui établit une base pour une gestion intégrée de la biodiversité marine, et le renouvellement de son mandat, suite à la Rencontre Générale de l'ICRI de novembre 2016 à Paris;

Saluant le travail continue et les réalisations du réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées (CaMPAM) depuis ces 19 dernières années, reconnu par la communauté internationale et récipiendaire du prix Fred Packard en 2016 ;

Prenant note de « l'Etat des activités du sous-programme SPAW 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3) et du « Rapport du Centre d'Activités Régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe: activités et budget du CAR pour la période 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4) ;

Prenant note de l'« Évaluation des activités du CaMPAM et des recommandations d'amélioration » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6) ;

Prenant note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins dans la Région Grande Caraïbe ;

Reconnaissant le travail du Secrétariat et du CAR-SPAW pour répondre aux problématiques émergentes telles que les échouages massifs de sargasses, ainsi qu'à la poursuite du travail sur la conservation des récifs coralliens et la gestion des espèces invasives.

Ayant examiné les « Recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), du 2 au 4 novembre, à Miami, en Floride, contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) ;

Ayant examiné le « Projet de Plan de travail et du budget du sous-programme relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6.Rev1) ;

Décide de:

1. **Inciter** les gouvernements de la région, qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties contractantes au Protocole SPAW ;
2. **Inciter** les Parties contractantes à répondre aux demandes du Secrétariat pour participer plus active mentaux Groupes de Travail établis par les Parties ;

- 3. Adopter** les recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) avec les modifications suivantes :

Recommandation I.4 (vi)

Le travail collaboratif avec les partenaires concernés, notamment l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM en anglais) et d'autres gouvernements et régions sur des sujets d'intérêts communs, comme la gestion des échouages massifs de sargasses, la restauration des récifs coralliens et les espèces exotiques envahissantes et sur les moyens de remédier à ce problème;

Recommandation IV.2

Que les membres intéressés du Groupe de travail spécial « Dérogation » examinent également le formulaire de demande dans son format actuel appliqué à la demande de dérogation de Curaçao et fournissent ses conclusions sur le format seulement, avant la fin de l'année". Comme discuté lors du STAC 7, Curaçao est encouragé à fournir plus d'information sur leur déclaration d'exemption au groupe de travail spécial.

Recommandation IV.3

Ayant approuvé le projet de formulaire de demande de dérogation, encourage les parties à l'utiliser lorsque qu'ils demandent une telle dérogation.

- 4. Amender** les Annexes du Protocole SPAW en ajoutant les espèces suivantes aux Annexes II et III respectivement;

Annexe II

Passerina ciris, Passerin nonpareil
Pristis pectinata, Poisson-scie tident

Annexe III

Liguus fasciatus, Escargot arboricole de Floride
Manta birostris, Raie manta birostris
Manta alfredi, Raie manta alfredi
Manta sp. cf. birostri, Raie manta cf. birostris
Sphyrna lewini, Requin-marteau halicorne
Sphyrna mokarran, Grand requin-marteau
Sphyrna zygaena, Requin-marteau commun
Carcharhinus longimanus Requin océanique
Rhincodon typus Requin baleine
Epinephelus striatus, Mérou rayé

- 5. Approuve** la soumission de l'Aire protégée Parc national "Cayos de San Felipe" faite par le Gouvernement du Cuba pour être listée au titre du Protocole SPAW; et accueille avec intérêt l'initiative française de proposer deux nouvelles aires protégées guyanaises au titre du Protocole SPAW ;
- 6. Approuve** le projet de formulaire de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW, tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)CAR WG.38/3.Rev1;
- 7. Encourage** les Parties à déclarer les dérogations dans un format où toutes les informations pertinentes doivent être incluses. Une possibilité est d'utiliser le format de rapport de demande de dérogation

accepté au STAC 7; **souligne** que la déclaration des dérogations est une composante essentielle du Protocole SPAW qui permet aux Parties de confirmer leur conformité avec les obligations qu'ils ont prises en tant que Parties au Protocole SPAW;

- (i) **Reconnaît** que la déclaration des dérogations démontre également que, dans des situations exceptionnelles, les obligations du Protocole SPAW ne peuvent être pleinement remplies, en dépit que tous les efforts possibles ont été déployés.
 - (ii) **Reconnaît** de manière générale, que les Parties devraient être encouragées à suivre au préalable ce qui est convenu d'ordinaire comme étant une bonne pratique; Essayer, dans la mesure du possible, d'éviter et, en dernier ressort, d'atténuer les effets sur l'environnement de l'activité concernée.
 - (iii) **Reconnaît** l'effort de transparence fait par le Gouvernement de Curaçao en soumettant sa demande de dérogation en tant qu'étude de cas, au format de rapport pour les dérogations et encourage la poursuite de ce processus.
- 8. Approuve** le plan de travail et le budget pour la biennale 2017-2018 révisé par le STAC7, avec les modifications et priorités introduites au cours de la Rencontre, et **exhorte** les Parties à soutenir le Secrétariat avec des ressources et des efforts de recherches de financement pour mettre en œuvre le Plan de Travail; et **décide également** qu'il sera transmis à la 17ème réunion intergouvernementale du Plan d'Action pour le Programme de l'Environnement de la Caraïbe, et la 14ème conférence des Parties Contractantes de la Convention de Carthage pour adoption définitive ;
- 9. Encourage** le Secrétariat et le CAR-SPAW à renforcer la coopération et la coordination avec les accords multilatéraux pour l'environnement, les organisations de pêche régionales, l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens, la Commission baleinière internationale, le bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, CariWET, la Commission de la Mer des Sargasses, MARFund, l'IFAW (fonds international pour la protection des animaux) et les autres projets et initiatives régionales et internationales pertinents, en particulier dans le domaine de la surveillance et de la conservation des Récifs Coralliens, la conservation des mammifères marins et le commerce illicite d'espèces, les activités de gestion écosystémique, et les activités du projet CLME+ ;
- 10. Accueille avec intérêt** la désignation de l'année 2018 comme année internationale sur les Récifs, et **encourage** activement les Parties à participer et à soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre des activités à ce sujet, y compris par des efforts de recherche de financements ;
- 11. Accueille avec intérêt** les propositions des Gouvernements pour étudier avec le Secrétariat la possibilité d'accueillir la prochaine rencontre du comité consultatif scientifique et technique au Protocole SPAW.

ANNEXE III: LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/1	Ordre du jour provisoire	3
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3	Document de cadrage - Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'article 11(2) du Protocole Relatif aux Zones et à la vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) (<i>comprend projet de formulaire de rapport de demande de dérogation</i>)	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/4	Aire protégée proposée par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6.Rev1	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2017-2018	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8	Rapport de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, du 2 au 4 novembre, à Miami, en Floride (à préparer au cours de la réunion)	5,6
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5	Décisions de la neuvième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017 (à préparer pendant la réunion)	8
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.1	Liste provisoire des documents	
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à préparer pendant la réunion</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.3	Liste des espèces inscrites aux Annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.4	GCRMN - Caraïbes Directives en matière de surveillance Intégré des récifs de corail	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3.Rev 1	Projet de formulaire de rapport de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (<i>Comprend une proposition d'exemption e par le gouvernement de Curaçao</i>)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4	Rapport du Groupe de travail sur l'application des critères d'inclusion des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5	Aires protégées proposées par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 - Addenda 1.Rev1	Cartes des Aires Protégées SPAW déjà Listées en 2012 et 2014 et des Aires Protégées à Lister	4,5,6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3	Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2015-2016 (y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique et des décisions de la huitième Réunion des	4

	Parties contractantes)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4	Rapport du Centre d'activités régionales (CAR-SPAW) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2015-2016	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5	Compte-rendu sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et sur ses principales activités (y compris, sur le projet en cours du Réseau des aires marines gérées des Caraïbes orientales)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6	Évaluation des activités du CaMPAM et des recommandations d'amélioration (<i>Analyse - les 15 dernières années</i>)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7	Espèces proposées par les Parties contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 - Addendum 1	Proposition d'inclure 8 espèces de requins et de raies dans les Annexes 2 et 3 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 - Addendum 2	Discussion sur les conflits de gestion pouvant émerger concernant certaines espèces listées dans les annexes du Protocole	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.9	Rapport de gestion des sargasses - Marée d'or : <i>Meilleures pratiques de gestion de l'afflux massif de sargasses dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur la dépollution</i>	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.10	Livre blanc sur le Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins (CARI'MAM) : <i>Renforcer la coopération régionale pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes et au-delà</i>	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.11	Plan de gestion du Sanctuaire pour les mammifères marins de los Bancos de La Plata y La Navidad (<i>en seulement espagnol</i>)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.12	Document sur l'invasion de l'algue <i>Sargassum</i> au large des côtes d'Afrique de l'Ouest et des Caraïbes ; Assemblée des Nations Unies pour l'environnement-2 Manifestation parallèle	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.13	Principes clés et Guide des meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.14	Fiche d'information sur les sargasses des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.15	Fiche d'information de l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes : afflux des sargasses pélagiques dans la région des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16	Programme de sanctuaires jumelés pour les mammifères marins de la région des Caraïbes : Initiative entre l'Administration océanique et atmosphérique nationale (États-Unis), la République dominicaine, la France et les Pays-Bas	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17	Directives du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN-Caraïbes) en matière de surveillance biophysique des récifs de corail	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.18	Fiche d'information : Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.19	Fiche d'information : Partenariat Mondial sur les récifs coralliens du PNUE et les conventions sur les mers régionales et plans d'actions	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.20	Livre blanc sur : protection au-delà des frontières du sanctuaire sœur de Baleines à bosse de l'Atlantique Nord : Une stratégie pour la promotion de la conservation des baleines à bosse et la gestion transfrontière - Octobre 2016	4,5

UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7.Rev1	Le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et sa mise en œuvre conjointe avec le sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution et aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10	Annexe A et C (Accord contractuel) - CLME+: Catalysing Implementation of Strategic Action Programme for the Sustainable Management of shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems (<i>en anglais seulement</i>)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/5	Rapport du Groupe de travail pour développer les critères et le processus d'évaluation des dérogations au titre de l'Article 11(2) du Protocole SPAW (<i>y compris le projet de document de cadrage</i>)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/ 8	Rapport de la cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République dominicaine, 22 octobre 2012	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7	Le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et les résultats du projet pilote sur la biodiversité des récifs et des pêches dans les récifs : rapport sommaire, meilleures pratiques et enseignements tirés	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.36 /INF.12	Proposition des États-Unis d'Amérique d'inclure le mérrou rayé (<i>Epinephelus striatus</i>) dans l'Annexe III du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/INF.7	Rapport de la Ratification de la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes et ces Protocoles. (Convention de Carthage)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG. 34/4	Rapport de la septième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République dominicaine, 23 octobre 2012	4,5

Documents de référence

CLME+ SAP v1.3 2016	CLME+ Strategic Action Programme (SAP) Information Booklet (v1.3), 2016 (<i>en anglais seulement</i>)
MTS 2018-2021	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8	Rapport de la réunion du projet LifeWeb, porté par le gouvernement espagnol et le PNUE, relative aux scénarios de gestion transfrontalière des mammifères marins dans la grande région de la Caraïbe, San Juan, Puerto Rico, 23 - 24 avril 2014
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9	Rapport de la première réunion des gestionnaires d'aires marines protégées listées au titre du Protocole SPAW de la convention de Carthage lors de la 66ème conférence annuelle de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI Gulf and Caribbean Reef Fisheries Institute), Corpus Christi, Texas, USA, 5 novembre, 2013
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10	Rapport de l'atelier du Réseau Global sur le Suivi des Récifs Coralliens (Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN) dans la région des Caraïbes: Révision, amélioration et revitalisation du réseau régional et des nœuds, pour un suivi des

	récifs coralliens et une gestion des données plus efficaces, Curacao, 6-8 août 2014
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.11	État d'avancement de la stratégie régionale pour le contrôle de l'invasion du poisson-lion dans la grande région Caraïbe
UNEP(DEPI)/CAR WG.29/INF.5	Dérogations au Protocole SPAW au titre de l'Article 11(2): un examen juridique
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.13	Nassau Grouper, <i>Epinephelus striatus</i> (Bloch 1792) Biologie Rapport
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6	Liste rouge UICN des espèces menacées des Caraïbes - Proposition
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/5	Rapport de la seizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la douzième Réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, tenue à Carthagène (Colombie), du 11 au 13 décembre 2014.
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2015-2016
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.5	Proposition d'espèces d'oiseaux à ajouter aux Annexes II et III du Protocole SPAW (<i>en anglais seulement</i>)
UNEP (DEPI)/CAR IG.31/3	Décisions de la Réunion
UNEP(DEPI)/CAR WG.32 INF.9 Rev.3	Modèle pour la Préparation de Rapports sur la Convention de Carthagène et ses Protocoles
UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de grille d'évaluation objective des propositions pour inclusion dans la liste des zones protégées de SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et portée du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Proposition de cadre juridique pour les opérations administratives, techniques et financières des CAR et des RAR
UNEP, 2010	Règlement intérieur pour les réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)
UNEP, 2008	Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Programme pour l'Environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (Anglais et espagnol).
UNEP, 1991	Conférence des Plénipotentiaires en vue de l'adoption des Annexes du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées. Acte final.
UNEP, 1990	Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes. Acte final.
UNEP, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les pollutions aux hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, et Protocole relatif aux sources et activités terrestres de pollutions.

ANNEXE IV - LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
1.	Gisbert Boekhoudt	Aruba (The Kingdom of the Netherlands)	Director DNM Bernhardstraat 75 San Nicolas	Tel. 297 584 1199 / 592 9272 Fax: E-mail: gisbert.boekhoudt@dnmaruba.org
2.	Lester Gittens	The Bahamas	Department of Marine Resources P.O. Box N3028 Nassau, Bahamas	Tel: 242393-1777 Fax: E-mail lestergittens@yahoo.com
3.	Kim Downes Agard	Barbados	Environmental Officer Ministry Of Environment And Drainage 10th Floor Warrens Tower Ii Warrens St. Michael Barbados	Tel:(246) 622-1601 Fax: (246) 437-8859 E-mail: Kim.DownesAgard@barbados.gov.bb
4.	Jeavon Hulse	Belize	Senior Environmental Officer Department of Environment Belmopan, Belize	Tel: Fax: Email: seo@environmental.gov.bz
5.	Jenny Bowie Wilches	Colombia	Third Secretary to Foreign Affairs Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No.5 5-51 Palacio de San Carlos Bogota, DC	Tel. 57 31 5611 5021 Fax: E-mail: Jenny.bowie@cancilleria.gov.co
6.	Jeanine Constansia-Kook	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg 17	Tel. 5999-4325857/5999-5620013 Fax: E-mail: Jeanine.constansia-kook@gobiernu.cw / jckgmn@gmail.com
7.	Pedzi Girigori	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Policy Advisor Ministry of Traffic, Transport & Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel: Fax: Email: pedzi.girigori@gobiernu.cw

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
8.	Vanessa Tore	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Policy Director a.i. Ministry of Traffic, Transport and Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel:599 9 512-8443 Fax E-mail: Vanessa.tore@gobiernu.cw
9.	Dwigno Puriel	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Secretary General Ministry of Traffic, Transport and Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel:599 9 465-1477 Fax: E-mail: dwigno.puriel@gobiernu.cw
10.	Vanessa Eliza	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Policy Director Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg17 Willemstad	Tel: 599 9 432-5859 Fax: E-mail: Vanessa.eliza@gmail.com
11.	Julio Abraham	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg17 Willemstad	Tel: 599 9 432 5800 ext. 910 Fax: E-mail: julio.abraham@gobiernu.cw
12.	Jose Manuel Mateo Feliz	Dominican Republic	Director de Bioversidad Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Avenida Luperón Esq. Cayetano Germosen, Sector El Pedregal, Distrito Nacional, Santo Domingo, República Dominicana, Código Postal 02487	Tel: 8095014182 Fax: Email: jose.mateo@ambiente.gob.do ; sarah.diazdedefrank@ambiente.gob.do
13.	Nadia Deckert (Head of Delegation)	France	Protection Internationale des oceans Ministère des Affaires étrangères et du développement international 27 rue de la Convention, 75015 Paris	Tel: +33 (0) 7 6209 8347 Fax: Email: nadia.deckert@diplomatie.gouv.fr

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
14.	Denis Girou (Chair)	France	Director Directorate of the Environment, Land Use Planning and Housing Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy Rue du Port -CS 76003 -97306 Cayenne, Cedex	Tel: 05 94 39 80 01 Mobile: 06 94 21 25 57 Fax: 05 94 31 74 20 Email: denis.girou@developpement-durable.gouv.fr Website: www.guyane.developpement-durable.gouv.fr
15.	Charles Henri de Barsac	France	Chargé de mission protection de l'environnement Marin et Convention Mers Régionales 92055 La Défence CEDEX	Tel: +33.1.40.81.76.77 Fax:+33.1.40.81.16.10 Email : charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr
16.	Jean Marie Quemener	France	Chef de la Coordination Internationale et européenne Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, Direction de l'eau et de la biodiversité,	Tel: 00 33 1 40 81 37 23 Fax: Email: jean-marie.Quemener@developpement-durable.gouv.fr
17.	Jean-Yves Lacascade	France	Conseiller Spécial du Président en Charge des Relations extérieures Cabinet Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane Carrefour de Suzini - 4179, route de Montabo BP 47025 -97307 Cayenne Cedex	Tel: 0594 27 11 69 0694 22 34 80 Fax: 0594 31 95 22 Email: jean-yves.lacascade@ctguyane.fr
18.	Kevin Pineau	France	Conservation Reserve	Tel: 00594-694-428-720 Fax: Email: Kevin.pineau@gepog.org

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
19.	Isabelle Gergon	France	Head of Sustainable Development Strategy Service and Cooperation DEAL Guyane Impasse Buzaré CS 76003 97300 Cayenne - French GUIANA	Tel. +594 594 29 75 47 Fax: +594 594 29 07 34 E-mail: isabelle.gergon@developpement-durable.gouv.fr
20.	Arnaud Anselin	France	Chef du Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages DEAL Guyane (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) 33 rue Félix Eboué - BP 6003 - 97306 Cayenne Cedex	Tel: (+599) 599 29 6650 Fax: Email: Arnaud.ANSELIN@developpement-durable.gouv.fr
21.	Maud Casier	France	International Coordinator Ministry of Environment, Energy and the Sea Tour Sequoia Place Carpeaux 92055 La Défense, Cedex	Tel : 33 (0) 1 40 81 86 06 E-mail : maud.casier@developpement-durable.gouv.fr
22.	Hélène Delvaux	France	Chargée de mission Biodiversité Marine Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) Guyane Service Milieux Naturels, Biodiversité Sites et Paysages 33 rue F. Eboué BP 6003 – 97306 Cayenne CEDEX	Tel: 05 94 29 66 68 Fax: 0594 29 89 89 Email: helene.delvaux@developpement-durable.gouv.fr
23.	Krystel Stephant	France	Chargée de communication Collectivité Territoriale de Guyane Cayenne, Guyane	Tel: (0599) 1680 73 Fax: Email: krystel.stephant@ctguyane.fr

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
24.	Viviane Tchung-Ming	France	Chef de mission Coopération Internationale et Régions Ultrapériphériques Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane Carrefour de Suzini - 4179 route de Montabo 97307 Cayenne, French Guiana	Tel. : 05 94 27 10 01 Fax : 05 94 27 10 03 Mobile : 06 94 44 87 51 E-mail : viviane.tchung-ming@ctguyane.fr
25.	Wanley Georges	France	Chief of Staff / chef de cabinet Préfecture of French Guyana Hôtel de la Préfecture de la Collectivité Territoriale de la Guyane Rue Fiedmont, Cayenne, French Guiana	Tel: 05 94 39 45 84 Fax: Email: wanley.georges@guyane.pref.gouv.fr
26.	Hélène Sirder	France	Vice Présidente Collectivité Territoriale de Guyane Cayenne, French Guiana	Email: Secretariat.cabinetsirder@orange.fr
27.	Claude Suzanon	France	Parc Amazonien de Guyane Président French Guiana	Email: claudesuzanon@wanadoo.fr
28.	Berengere Blin	France	Parc Amazonien – French Guiana	Tel: 0594 291 252 Email: berengere.blin@guyane-parcnational.fr
29.	Karine Neron	France	Head of Environment Department Collectivite Territoriale of French Guyana 4179 route de Montabo, Cayenne, French Guiana	Tel: 05 94 27 12 04 Email: karine.neron@ctguyane.fr
30.	Trevor Thompson	Grenada	Land Use Officer Ministry of Agriculture Ministerial Complex Tanteen, St. George's	Tel. 473 440-2708 Fax: 473 440-4191 E-mail: trevort_lud@yahoo.com
31.	Alona Sankar	Guyana	Head Wildlife Division	Tel: 592-223-0940 E-mail: alonasankar2@gmail.com

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
32.	Thomas Nelson	Saint Lucia	Deputy Chief Fisheries Officer Department of Fisheries (DOF) Ministry of Agriculture, Fisheries, Physical Planning, Natural Resources and Co-operatives (MAFPPNRC) Pointe Seraphine Castries	E-mail: thomas.nelson@govt.lc
33.	Guus Schutjes	The Netherlands	Ministry of Economic Affairs Department of Nature and Biodiversity P.O. Box 20401 2500 EK Den Haag	Tel: 31 652 401 058 E-mail: a.h.m.schutjes@minez.nl
34.	Toylan Arneaud	Trinidad and Tobago	Director Institute of Maritime - RAC IMA Hill top Lane Chaguaramas P.O. Box 3160, Carenage, Port of Spain	Tel: 868-634-4291/4 ext 2504 Fax: +868-634-4433 E-mail: tarneaud@ima.gov.tt / imadirector@ima.gov.tt
35.	Rona Rathod (Head of Delegation)	U.S.A.	Department of State 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel. +1202 647-3879 E-mail: rathodrr@state.gov
36.	Chelsey Young	U.S.A.	Natural Resource Management Specialist NOAA Fisheries 1315 E. West Highway SSMCIII Room #13632 Silver Spring, Maryland, 20910	Tel: +301 427-8491 Fax: Email: chelsey.young@noaa.gov
37.	Erica Nuñez	U.S.A.	International Affairs Specialist Department of Commerce/NOAA 1401 Constitution Ave., N.W. Suite 68029 Washington, D.C., 20230	Tel. 202 482-6196 Fax: 202 482-4307 E-mail: Erica.Nunez@noaa.gov

PARTIES NON CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
38.	Mario Diaz	Guatemala	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Tel: (502) 242 30500 Email: mdiazcbm@marn.gob.gt
39.	Aisha Bedasse	Jamaica	Manager Applications Processing Branch National Environment and Planning Agency 10 and 11 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel. +876 754-7540 ext 2162 Fax: +876 908-1391 E-mail: abedasse@nepa.gov.jm
40.	Ryan Fung A Loi	Suriname	Head Legal Department Maritieme Autoriteit Suriname Cornelis Jongbawstraat No. 2	Tel: +597 476 733 Fax: +597 472 940 E-mail: rfungaloi@gmail.com
41.	Afonso Celso Nery	Brazil	Consul-General Adjoint Consulat General du Bresila Cayenne 444, chemin St-Antoine – BP 793 97337 Cayenne Cedex French Guiana	Tel: 05 94 29 60 12 Fax: 05 94 30 38 85 Email: afonso.nery@itamaraty.gov.br
42.	Vinicius Scofield Siqueira	Brazil	Ministry of the Environment - SEPN 505 Bloco B Sala 501 Edifício Marie Prendi Cruz Brasília - DF – 70.730-542	Tel. 55 61 2028-2691 / 2028-2552 E-mail : vinicius.scofield@mma.gov.br

PERSONNES RESSOURCES/ OBSERVATEURS				
	Participant	Organisation	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
43.	Courtney Vail	Animal Welfare Institute	Consultant 333 N. Danielson Way Chandler, Arizona 85225, USA	Tel. 480 747-5015 E-mail: courtvail@msn.com
44.	Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society	Hobbemakade 118HS 1071XW Amsterdeam The Netherlands	Te: +31648263524 Email: kingma@elasmobranch.nl
45.	Tarub Bahri	FAO - Fisheries and Aquaculture Department	Fishery Resources Officer Marine and Inland Fisheries team FIAF-615, viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italy	Tel: +39 06570 55233 Fax: +39 06570 55188 Email: Tarub.Bahri@fao.org
46.	Laverne Walker	GEF/UNDP CLME+ Project	Senior Project Officer GEF CLME+ Project UNOPS (UNDP/GEF) Edificio Chambacú - Oficina 405, Cra 13B #26-78, Sector Torices, Carthagène, Colombia	Tel: E-mail: LaverneW@unops.org
47.	Joaquin de La Torre Ponce	IFAW - International Fund for Animal Welfare	Punta Colonet 14-A, M 51, SM 59 Fracc. Punta Estrella C.P. 77723 Playa del Carmen, Solidaridad Quintana Roo, Mexico.	Tel: +527 984 876 2809 E-mail: jdelatorre@ifaw.org
48.	Pierre Lombion	Conseil de la Culture de l'Education - Guadeloupe	Vice President Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement Rue Peynier 97100 Basse Terre Guadeloupe, France	Tel: 0690 55 01 00 0690 20 08 88 Email: pierrelombion@orange.fr

CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES				
	Participant	Organisation	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
49.	Sandrine Pivard	CAR-SPAW	Director Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint-Claude, Guadeloupe, France	Tel. +590 590 41 55 81 e-mail: sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
50.	Lucie Marie Labbouz	CAR-SPAW	Programme Coordinator ParcNational de la Guadeloupe Monteran 97 120 Saint Claude Guadeloupe, France	Tel: +590 590 41 55 81 Fax: Email: lucie.labbouz.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
51.	Darryl Banjoo	RAC IMA	Principal Researcher Officer Institute of Marine Affairs Hill top Lane Chaguaramas P.O. Box 3160, Carenage, Port of Spain, Trinidad and Tobago	Tel: 868-634-4291 Fax: +868-634-4433 E-mail: dbanjoo@ima.gov.tt
UN Environment				
	Participant	Organisation	Titre	Tel/Fax/ Email/ Site Internet
52.	Habib El-Habr	UN Environment GPA	Coordinator Global Programme of Action for Protection of the Marine Environment from Land- Based Activities Ecosystems Division UN Environment, Nairobi, Kenya	Tel. 254 20 762 4591 E-mail: habib.elhabr@unep.org
53.	Kanako Hasegawa	UN Environment	Associate Programme Officer Regional Seas Programme Marine and Coastal Ecosystems Branch Ecosystems Division UN Environment Nairobi, Kenya	Tel.: 254 20 7624791 Email: kanako.hasegawa@unep.org

SECRETARIAT
UN Environment-CAR/RCU
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica
Tel: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292
E-mail: rcu@unenvironment.org

54.	Lorna Inniss	Secretariat	Coordinator	lorna.inniss@unenvironment.org
55.	Martin Okun	Secretariat	Fund Management Officer	martin.okun@unenvironment.org
56.	Philippa Jackson-Forbes	Secretariat	Administrative Assistant	philippa.forbes@unenvironment.org
57.	Monica Borobia-Hill	Secretariat	SPAW Consultant	mbh@cep.unep.org
58.	Jodi Johnson	Secretariat	Programme Assistant (SPAW)	jodi.johnson@unenvironment.org
59.	Donna Henry-Hernandez	Secretariat	Programme Assistant (AMEP)	donna.hernandez@unenvironment.org
60.	Sancha Foreman	Secretariat	Team Assistant AMEP/CETA	sancha.foreman@unenvironment.org
61.	Sean Chedda	Secretariat	Computer/Information Systems Assistant	sean.chedda@unenvironment.org